

Conseil Départemental de l'Ain – 23-03-2020

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Président de la République a décidé, ce lundi 16 mars 2020, de prendre des mesures pour réduire au minimum les contacts et les déplacements dès le mardi 17 mars à 12h00.

Ce dispositif de limitation stricte est mis en place sur l'ensemble du territoire pour une période de quinze jours a minima. Les déplacements sont interdits sauf exceptions.

En conséquence, pour faire face à la crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté tout en maintenant ses missions prioritaires, **le Département se mobilise et fait évoluer son organisation pour prendre en compte ces consignes nationales et protéger ainsi la population aindinoise et ses agents.**

L'ensemble des sites du Département est donc fermé au public. Cependant, les activités indispensables à la population et à la collectivité sont maintenues.

Une information sur l'organisation des services est en ligne sur www.ain.fr/coronavirus-les-mesures-pour-eviter-la-propagation-du-virus

En ce qui concerne les services de la Solidarité et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des mesures ont été prises :

- **L'organisation des services est adaptée pour permettre d'assurer une continuité de service pour le paiement des prestations et la gestion des urgences, notamment en matière d'aide aux familles en difficultés, de protection de l'enfance et d'aide aux personnes âgées et handicapées.**
- **l'accueil du public et l'accueil téléphonique au 30 01 sont fermés.**

Pour les situations urgentes, des services sociaux d'astreinte sont mis en place.

Vous pouvez orienter les Aindinois pour ces seules urgences réelles comme suit :

➤ **Pour joindre les services de la solidarité (Centres départementaux de la solidarité) :**

CDS Croix Blanche - Bourg-en-Bresse, [04 74 45 17 32](tel:0474451732)

CDS Pierre Goujon - Bourg-en-Bresse, [04 74 45 02 66](tel:0474450266)

CDS Oyonnax, [04 74 81 20 20](tel:0474812020)

CDS Ambérieu-en-Bugey, [04 74 38 59 66](tel:0474385966)

CDS Belley, [04 79 81 34 27](tel:0479813427)

CDS Châtillon-sur-Chalaronne, [04 74 55 36 70](tel:0474553670)

CDS Lagnieu, [04 74 40 19 30](tel:0474401930)

CDS Miribel, [04 78 55 30 71](tel:0478553071)

CDS Montrevel-en-Bresse, [04 74 25 61 96](tel:0474256196)

CDS Nantua, [04 74 75 95 96](tel:0474759596)

CDS Pays de Gex, [04 50 42 12 65](tel:0450421265)

CDS Pont-de-Vaux, [03 85 30 31 73](tel:0385303173)

CDS Trévoux, [04 74 00 48 23](tel:0474004823)

CDS Saint-Didier-sur-Chalaronne, [04 74 04 04 09](tel:0474040409)

CDS Valserhône, [04 50 56 02 67](tel:0450560267)

➤ **Pour joindre la Maison départementale des personnes handicapées - MDPH**, ils peuvent, en se connectant sur le site ain.fr, remplir le formulaire en ligne **MDPH j'écoute ? Posez votre question**, en bas de la page [Prendre contact avec la MDPH](#) ou écrire directement par mail à l'adresse suivante : mdph@ain.fr. Pour le suivi de leur dossier en cours, les usagers peuvent toujours consulter le site www.dossiermdph.ain.fr en se connectant à leur espace.

Si l'activité de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité est de fait réorientée et réduite à la gestion des urgences au regard de cette situation inédite, sachez que le Département met tout en œuvre pour poursuivre, dans ces conditions exceptionnelles, sa mission de service public en faveur des personnes les plus précaires, les plus démunies, et les plus isolées. Ainsi, les personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, les personnes handicapées bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap et certaines familles sont régulièrement appelées au téléphone.

Je tenais à vous faire part de ces informations.

Veillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Jean DEGUERRY
Président du Département de l'Ain